

MAIRIE DE LAILLY

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 23 MARS 2018

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni le vendredi 23 mars 2018 à 20 heures 00, sous la présidence de Madame Sylvette MASSÉ

Présents : Madame Sylvette MASSÉ, Madame Christiane CROSIER, Monsieur Joël PENON, Monsieur Jean-Fabrice DELAYE, Madame Caroline SICARD, Madame Elisabeth LOISON, Monsieur Jean-Charles VAN MELLE, Monsieur Alain MOIGNE, Monsieur Vincent CROSIER, Madame Jacqueline PERINAUD

Absent représenté : Madame Géraldine LEON par Madame Christiane CROSIER

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Jean-Fabrice DELAYE



Ordre du jour:

- 1- Approbation du PV du 28 décembre 2017
- 2- Compte de gestion 2017
- 3- Compte administratif 2017
- 4- Affectation du résultat
- 5- Vote des subventions
- 6- Questions diverses

Délibérations du conseil:

Vote Compte de Gestion commune 2017 (DE 2018 01)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Sylvette MASSÉ

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote Compte Administratif Commune 2017 (DE 2018 02)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame CROSIER Christiane délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		128 670.21	11 516.61		11 516.61	128 670.21
Opérations de l'exercice	134 995.11	166 625.53	36 348.27	39 522.62	171 343.38	206 148.15
TOTAUX	134 995.11	295 295.74	47 864.88	39 522.62	182 859.99	334 818.36
Résultat de clôture		160 300.63	8 342.26			151 958.37
				Restes à réaliser	2 132.50	
				Besoin/excédent de financement Total		149 825.87
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		9 141.29

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

10 474.76	au compte 1068 (recette d'investissement)
149 825.87	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Vote des Subventions 2018 (DE 2018 03)

Madame le Maire présente les demandes de subventions des associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-décide de subventionner les associations comme suit,

-d'inscrire les dépenses correspondantes au Budget Primitif 2018 au compte 6574 et 65738 :

Vote des Subventions 2018

Résonnance de Vauluisant

ADMR Cerisiers Villeneuve	150
ADAVIRS aide aux victimes d'infractions pénales et réinsertion sociale	40
Croqueurs de Pommes	30
CAUE 89	30
Conservatoire espaces naturels de bourgogne	40
ASEMAS	40
UNA Cerisiers	150
UNREP Bourgogne (Sainte Colombe)- st Denis les Sens	0
Les copains d'abord (association Villechétive)	0
Passions Village	150
Jeunesse en Plein air de l'Yonne	0

- Autres associations (dans le cadre d'une demande potentielle) = 1220€

Questions diverses :

- Vitesse excessive à la Charmée : les transporteurs de bois sont dangereux et les voitures ne respectent pas le code de la route (priorité à droite, stationnement interdit...)

-Monsieur ROUSSEAU Florian a demandé à exploiter le terrain de Lailly (près du Lavoir) pour y faire un jardin, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette demande.

-13 juillet 2018 - repas et animations : Madame le Maire se charge de demander des devis concernant l'organisation de cette manifestation.

-Le Conseil Municipal souhaite l'achat d'une boîte à pharmacie pour la salle de la Charmée.

-dates à retenir :

- Samedi 12 mai 2018 : Journée Citoyenne
- Samedi 26 mai 2018 : Fête des Voisins

-Elagage : l'entreprise Guyon commencera l'élagage pour les particuliers et la commune courant avril.

-Arrêt de car à Beauregard : A ce jour et malgré de nombreuses démarches, cet arrêt n'est toujours pas en service. Madame le Maire continue à relancer les instances concernées.

Fin de la séance 23h.